

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;**  
**Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que l'immeuble sis 11, rue Foascht à Remich se caractérise comme suit :

La maison d'habitation (GEN) est située dans le noyau historique de la localité qui se caractérise par des ruelles et impasses étroites avec des maisons étroites, hautes et s'imbriquant (LHU).

L'immeuble est implanté de façon à ce que sa façade latérale droite donne sur la rue Foascht, la façade principale (mur pignon) donne sur une petite place/cour en retrait de la rue. Le coin gauche s'imbrique avec la maison voisine (nr 9a). La façade latérale gauche est accessible par l'impasse du Dé et la façade postérieure est accolée à la maison voisine (nr 13). L'immeuble se compose de deux parties, à savoir celle de gauche comprenant les deux travées d'ouvertures gauche de la façade principale et la façade latérale gauche donnant sur l'impasse du Dé. La partie adossée à droite a été reconstruite en 1950 sur l'emplacement d'autres immeubles qui ont dû être démolis pour élargir la rue. À cette époque il s'agissait d'un atelier avec dépôt, de nos jours, ces locaux ont été transformés en garage et pièces d'habitation et font désormais partie de la maison d'habitation (EVO). Cette partie de l'immeuble s'adapte parfaitement à la maison historique en reprenant le gabarit et les formes de celle-ci.

La partie plus ancienne de la maison présente des encadrements de baies en pierre de taille en arcs segmentaires avec des clés de voûte, ce qui est caractéristique pour l'architecture du XVIII<sup>e</sup> siècle (PDR). Cependant, vu l'emplacement de la maison dans le noyau historique et vu certains éléments tels que l'escalier en colimaçon à l'intérieur de l'immeuble, il est tout à fait possible que les bases du bâtiment sont encore plus anciens (RAR). Une analyse détaillée pourrait fournir des données plus précises à cet égard.

La façade donnant sur l'impasse du Dé présente trois travées d'ouvertures et une travée comprenant la cage d'escalier de l'escalier en colimaçon avec trois oculi. Cette partie est reconnaissable de l'extérieur puisque le mur est légèrement arrondi à cet endroit.

À l'intérieur, l'ancienne partie de la maison conserve sa structure bâtie (comprenant la cave voûtée, l'escalier en colimaçon, le fumoir « Haascht ») et certains éléments tels que des carrelages au sol, un évier encastré ou encore une armoire encastrée (Takeschaf), dont les entablements sont en pierre (AUT). Il faut noter que la grande cave voûtée est percée au fond et donne sur une autre cave, qui se trouve en partie sous le trottoir, sous l'emplacement de la maison démolie en 1950.

La façade donnant sur la rue Foascht présente une grande pierre encastrée représentant un bas-relief de l'aigle bicéphale autrichien (avec couronne, sceptre et globe impérial) (RAR). Les armoiries

qu'il porte sont cependant difficile à reconnaître puisqu'ils ne présentent pas de couleurs. L'origine de cet élément n'est pas certaine. La petite pierre se trouvant en-dessous présentait sans doute une inscription de la date, mais de nos jours rien n'est plus lisible<sup>1</sup>. Avant d'être encastré en 1950 dans ce mur, la pierre se trouvait dans un dépôt de l'administration communale<sup>2</sup>. Selon un article

Bien que l'immeuble a évolué et a connu des transformations au fil du temps, la maison sise 11, rue Foascht est un important élément de la structure urbaine de Remich. En effet, il se distingue par sa taille et son implantation. En outre, il présente une grande valeur patrimoniale en raison de l'âge de ses éléments structurels conservés.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), rareté (RAR), période de réalisation (PDR), histoire locale de l'habitat ou de l'urbanisation (LHU), évolution et développement des objets et sites (EVO).

**La COSIMO émet un avis majoritaire favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 11, rue Foascht à Remich (nos cadastraux 377/3875, 378/0 et 377/7370). 12 voix pour un classement, 1 voix contre une protection.**

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Christine Muller, Marc Schoellen, Michel Pauly, Anne Greiveldinger, Jean Leyder, André Schoellen, Sala Makumbundu, Max von Roesgen, Nico Steinmetz, Mathias Fritsch, Claude Schuman.

Luxembourg, le 15 décembre 2021

---

<sup>1</sup> Inventaire du SSMN de 1981 – la date de 1793 y est mentionnée mais pas visible sur les photos jointes.

<sup>2</sup> Selon l'article paru dans le Luxemburger Wort du 19 juillet 1950, la pierre parvient de la maison Lacroix située dans la rue Enz.

L'inventaire du SSMN de 1981 mentionne que cet élément proviendrait de l'ancien hôtel de ville, qui se trouvait sans doute dans la rue Enz.